

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BRANCHE "WALKING FOOT MONACO" DE L'ASSOCIATION BEAUSOLEIL SQUADRA F.C.

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement et de pratique du football en marchant au sein de l'association.

Il s'applique à tous les membres, sans exception.

ARTICLE 2 ADHESION - & VOTE EN ASSEMBLEE GENERALE

- Toute personne souhaitant pratiquer le football en marchant doit être adhérente de l'association.
- L'adhésion est subordonnée à la remise :
 - d'un formulaire d'adhésion complété,
 - d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en marchant,
 - du règlement de la cotisation annuelle, de 80€
- Seuls les adhérents pourront voter à l'assemblée générale, et recevoir 3 procurations maximum.

ARTICLE 3 PHILOSOPHIE ET ESPRIT DU JEU

- La pratique est loisir, inclusive, et non compétitive.
- Le respect, la bienveillance et la convivialité sont essentiels.
- Les comportements agressifs, les contestations, ou les attitudes irrespectueuses ne sont pas tolérés.

ARTICLE 4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Interdiction de courir : un pied doit toujours être en contact avec le sol.
- Pas de contact physique : le jeu est sans contact.
- Interdiction des tacles.
- Hauteur de balle limitée : le ballon ne doit pas dépasser la hauteur de la hanche, sauf lors des tirs au but (si jeu avec gardien).
- Respect des distances : 3 mètres doivent être respectés sur les remises en jeu (touches, coups francs)

ARTICLE 5 COMPOSITION DES EQUIPES

- 5 à 7 joueurs par équipe selon les effectifs disponibles.
- Les remplacements sont libres et illimités.
- Mixité encouragée.

ARTICLE 6 DEROULEMENT DU JEU

- Matchs de 2x15 ou 20 minutes selon les capacités des joueurs.
- L'arbitrage est souple et peut être tournant entre les joueurs, ou assuré par un référent bénévole.
- En cas de faute, un coup franc indirect est accordé.